



SUD-Énergie est une Fédération syndicale du secteur de l'Énergie affiliée à l'Union syndicale Solidaires. Nous sommes implantés à EDF, RTE, Engie, Enercoop, ...

SUD-Energie développe un syndicalisme indépendant des Directions d'entreprise et du Gouvernement, attaché à la défense de l'intérêt général et non d'intérêts corporatistes. Nous nous battons pour une société plus solidaire et tolérante, respectueuse des individus et de l'environnement.

Nous avons une forte compétence sur le fonctionnement du système électrique et des marchés,

cf. [www.sudenergie.org/dossier-service-public-energie/](http://www.sudenergie.org/dossier-service-public-energie/)

Contact : [contact@sudenergie.org](mailto:contact@sudenergie.org)  
06 83 55 10 47

## Le point de vue de SUD-Energie sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Les objectifs de la SNBC et de la PPE pourraient être améliorés sur de multiples points. Mais nous avons choisi de cibler notre contribution sur les conditions de leur mise en application, qui constituent un frein majeur à la transition énergétique.

En particulier, le manque de financement public est criant, et alors que la SNBC et la PPE sont en débat, de nouvelles coupes budgétaires sont annoncées. Plus généralement, la dette financière semble bien plus importante que la dette écologique pour le gouvernement. Et l'affirmation selon laquelle un recours aux investissements privés serait nécessaire pour pallier le manque de moyens publics est assénée sans autre justification. Pourtant, toutes les études montrent que les investissements de long terme sont bien plus coûteux et aléatoires s'ils sont confiés au privé, même avec des garanties d'Etat.

Par ailleurs, la libéralisation du secteur électrique a largement abimé ce secteur essentiel, le rendant beaucoup plus coûteux tant pour les usagers que les Finances publiques mais aussi plus fragile, plus complexe, moins maîtrisable. Les dysfonctionnements graves du marché alimentent précarité énergétique, faillites, délocalisations et entravent les investissements dans la transition énergétique. Un écosystème commercial et financier composé de traders, fournisseurs, courtiers, conseils, juristes s'est greffé au système électrique, des rentes privées se développent. Ce système détourne les moyens humains et financiers des enjeux fondamentaux de la transition. Il est nécessaire et possible de le remettre sur pied.

## Mettre en place outils et financement cohérents avec les objectifs

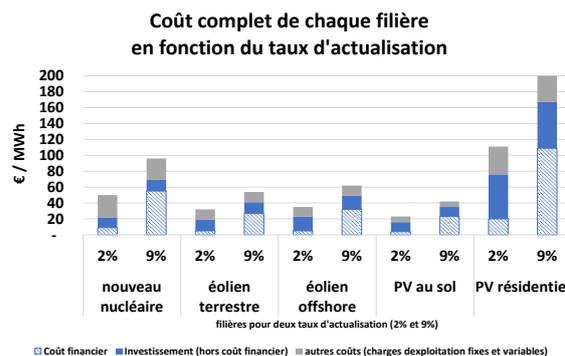
Les enjeux auxquels nous devons faire face ont des similarités avec les besoins de reconstruction d'après-guerre. Ils nécessitent une planification et des investissements publics massifs, ainsi que des outils efficaces pour se donner une chance d'atteindre les objectifs fixés par la SNCB et la PPE.

### Un manque d'investissement public dramatique

Les besoins d'investissement dans la transition énergétique ont été chiffrés par différents organismes et experts, ils sont immenses et urgents : environ 70 Mds €/an pour la transition énergétique contre 20 actuellement (Voir notamment le rapport Pizani-Mahfouz pour France Stratégie, 2022), de l'ordre de 20 à 25 Mds € par an pour le seul système électrique d'après RTE. Les experts soulignent que l'investissement privé ne peut suffire.

Le recours systématique ou prioritaire aux investissements privés est bien plus coûteux qu'un recours à l'investissement public, compte-tenu de la durée d'amortissement de ces investissements. Cela a été largement documenté. Ainsi par exemple, RTE indique dans ses Futurs Énergétiques 2050, que pour un taux de financement moyen de 4%, les coûts de financement (ou coût du capital) représentent environ la moitié des coûts totaux du système énergétique (production, réseau, stockage). Et un système électrique financé à un taux de 9% - taux classique pour des acteurs privés en concurrence - revient environ deux fois plus cher que le même système électrique financé à 2% - taux proche des taux d'endettement publics actuellement (cf. graphique). En effet, même avec des garanties d'Etat, les investisseurs privés sont confrontés à un niveau de risque largement supérieur à l'Etat (bien moindre mutualisation des risques, risque réglementaire, risque de structure, etc.). Par ailleurs, ils ont accès à des taux d'emprunt bancaire plus élevés que l'Etat.

Laisser au marché la responsabilité de cette bifurcation énergétique, c'est se soumettre aux coûts et aux aléas du privé et s'assurer de ne pas atteindre les objectifs pourtant nécessaires.



Quelques exemples :

- L'isolation des bâtiments (objectif de 500 000 rénovations par an en ciblant les passoires énergétiques) : les aides et autres mécanismes complexes et partiels, comme *MaPrimRénov*, sont coûteux pour les finances publiques et très inefficaces. Un financement direct de l'Etat et un pilotage des travaux par une structure publique seraient bien plus efficaces et moins coûteux. Le financement pourrait être garanti par une inscription au registre des hypothèques remboursable à la première mutation ou à 30 ans au plus tard ;
- Le développement des électrolyseurs, associés aux réseaux et stockages nécessaires, est également une nécessité pour sortir du fossile, quels que soient les scénarios. Or, l'Etat compte là encore sur les investissements privés, qui ne décollent pas.

La privatisation et la mise en concurrence du système électrique ont conduit, entre autres, à une incroyable gabegie financière pour les usagers et les Finances Publiques. Ainsi, la Cour des comptes relève dans son rapport de mars 2024 sur les prix de l'énergie « La Cour estime au total que la facture globalement acquittée par les clients finals et les contribuables pour l'approvisionnement en électricité excédera ainsi de 37 Md€ les coûts de production nationaux sur 2022-2023 » et pointe, au titre de 2022 et 2023, « plus de 30 Md€ de marges bénéficiaires nettes 3 répartis entre les acteurs des marchés de gros – producteurs, fournisseurs, négociants et intermédiaires de marché ». Ces dizaines de milliards d'euros auraient pu financer l'isolation des bâtiments, la construction du parc électrique de demain ou d'autres services publics essentiels.

Si la France avait eu un système électrique public avec des factures basées sur le coût de production et d'acheminement moyen, les hausses de factures auraient été minimales, sans comparaison avec celles connues (de l'ordre de 4% pendant 3 ans) et sans

recours aux finances publiques, qui auraient pu être bien mieux employées ailleurs. On a dilapidé l'argent public, et on continue à le faire.

Cette année encore, le coût de l'électricité – hors réseau – est fixé à 130 €/MWh dans les Tarifs réglementés de vente alors que le coût de production en France, intégrant les imports-exports – est évalué autour de 80 €/MWh par RTE.

Au nom d'un manque de ressources publiques, le gouvernement justifie un recours aux ressources privées, quand bien même celles-ci reviennent bien plus cher aux usagers et aux contribuables. Le coût du capital élevé payé par la collectivité pour investir dans la transition énergétique est injustifiable. Il devrait même être négatif puisque plus on attend, plus ces investissements seront difficiles à réaliser.

Il est faux de prétendre que l'Etat ne peut pas investir. Une épargne privée abondante est disponible, l'Etat peut y recourir à des taux sans risque régulés, donc bas, via des outils de type Livret Développement Durable.

Les investissements publics dans la transition énergétique ne correspondent pas à un appauvrissement mais à un enrichissement du pays. La vraie dette que nous laissons à nos enfants n'est pas financière mais écologique. L'irresponsabilité n'est pas de laisser filer la dette publique, mais de ne pas faire ces investissements nécessaires.

### *Remettre le système électrique sur pied*

Après 20 ans de dysfonctionnement du marché de l'électricité, la crise majeure qu'il a provoqué en 2021 à la suite de l'envolée des prix du gaz, a eu des conséquences sociales et économiques graves. De plus, les prix de marché très volatils, imprévisibles et non maîtrisables, entravent les investissements dans l'électrification pourtant essentiels à la transition énergétique, comme ne cessent de le répéter les industriels. Comment atteindre, dans ces conditions, l'objectif de -35% d'émission de GES d'ici 2035 et -81% d'ici 2050 dans l'industrie ?

Cette absence de visibilité nuit aussi à l'électrification des véhicules. L'explosion des factures d'électricité des collectivités locales les a conduites, pour beaucoup, à stopper les investissements, en particulier ceux liés à la transition énergétique.

Plus généralement, nos décideurs passent un temps infini à débattre des mécanismes plus complexes et inefficaces les uns que les autres, comme le mécanisme dit « post-Arenh » : après 2 ans de négociation, aucune

proposition satisfaisante n'a été trouvée. On pourrait multiplier les exemples de ces longs débats et négociations infructueuses : comment éviter les comportements délictueux ou abusifs des fournisseurs, comment protéger les consommateurs avec des tarifs réglementés tout en évitant les effets d'aubaine des fournisseurs et la contestation de l'Union européenne, comment coordonner les offres d'effacement, comment garantir des revenus suffisants aux investisseurs, par exemple dans les stations de pompage, tout en maintenant une référence à un prix de marché incontrôlable, etc.

Pendant qu'ils continuent, en vain, à chercher une solution qui n'existe pas et à multiplier les rustines sur un système souffrant d'un défaut de conception majeur, les investissements nécessaires ne se font pas, l'argent public est dilapidé, les usagers sont exposés à des flambées de factures et à une inflation largement alimentée par ce marché, l'« intelligence collective » est occupée à des chimères. Et les objectifs de la SNBC et de la PPE ne peuvent être atteints.

L'urgence et les enjeux colossaux auxquels nous faisons face imposent de remettre sur pied ce secteur essentiel qu'est l'électricité en sortant des dogmes et des intérêts particuliers pour se poser les vraies questions :

- Voulons-nous minimiser le coût de production de l'électricité ? Si oui, il faut agir sur le levier essentiel – les coûts financiers – et donc revenir à un système public régulé.
- Considérons-nous, comme le stipule le Code de l'Energie, que l'électricité est un "produit de première nécessité" qui doit être "géré dans le respect du principe d'égalité" ? Si oui, la seule solution consiste à mutualiser les coûts et à les partager équitablement entre les usagers, c'est-à-dire à mettre en place un tarif réglementé de vente pour tous basé sur ces coûts. Cela est incompatible avec des offres de marché et donc des fournisseurs en concurrence. Ce n'est pas non plus compatible avec des contrats de long terme entre consommateurs et producteurs, qui reviennent à réserver certaines productions à certains consommateurs, laissant les plus chères à d'autres.
- Admet-on que l'électricité est la même pour tous sur le réseau, que sa qualité ne dépend que du réseau et de l'équilibre entre production et consommation ?
- Accepte-t-on que des acteurs fassent des profits sur un secteur public ?

Nous pourrions ajouter que sur un plan technique, la gestion du parc électrique ne se prête pas aux découpages entre acteurs en concurrence : son développement relève d'une planification de très long terme garantissant que dans les prochaines décennies, le réseau, les moyens de production et de stockage pourront répondre à la demande (telle qu'estimée) au moindre coût et dans le respect de critères écologiques, sociaux, sociétaux. A moyen terme, il est essentiel de coordonner finement les maintenances et la gestion du stock. Et à court terme, les programmes d'appel, qui définissent les quantités produites par chaque centrale, ne relèvent pas de décisions de producteurs privés mais d'un programme d'optimisation global, meilleur de manière démontrable s'il est réalisé par un acteur centralisé et par des acteurs multiples coordonnés par un prix de marché.

C'est en revenant à ces besoins, à ces réalités physiques et économiques, en oubliant les dogmes que s'impose une solution simple, robuste, accessible, quels que soient les choix du mix électrique définis par la PPE : le retour à une propriété publique des grands moyens de production, une gestion publique et centralisée du système électrique (production, acheminant, fourniture), une tarification publique basée sur les coûts.

Cette solution ne changerait rien à l'organisation des échanges avec les pays voisins, qui pourrait continuer à se faire via le marché européen, faute de meilleur accord.

Elle ne remettrait pas en cause l'intervention d'acteurs privés dans la construction des centrales. Mais ils n'en auraient pas la propriété et ne seraient pas prêteurs sur toute leur durée de fonctionnement, évitant d'énormes coûts financiers et garantissant la souveraineté nationale sur ces installations essentielles.

Cette solution est détaillée, elle a été validée par de nombreux experts et jamais critiquée sur le volet technico-économique. Elle ne demande qu'une dérogation au droit européen ou une négociation pour le faire évoluer, mais pas une remise en cause profonde de l'organisation du secteur. Elle est disponible sur <https://www.sudenergie.org/dossier-service-public-energie/#propositions--arguments>.

C'est une condition nécessaire pour se donner une chance d'atteindre les objectifs ambitieux de la transition énergétique.

Par ailleurs, la dépendance à la Chine notamment pour les filières de la transition énergétique mettent la France et l'Europe mettent la France à la merci ses décisions. Le développement de filières nationales et européennes sur toute la chine de production, depuis la mine jusqu'à la centrale, peuvent changer cet état de fait. Pour cela, des mesures protectionnistes sont nécessaires.

### *Prendre les mesures politiques permettant d'atteindre les objectifs*

Au-delà de l'électricité, les mesures incitatives sont insuffisantes pour opérer la révolution copernicienne qu'impose la crise environnementale. Ce n'est pas l'écologie qui est « punitive », mais bien les comportements qui contreviennent à l'habitabilité de la planète.

Pour ne prendre que quelques exemples, la limitation de la vitesse sur la route, la diminution du poids des véhicules, la limitation drastique du nombre de voyages en avion, le fret routier plutôt que par avion o camion, sauf impossibilité technique, ne devraient pas être des options mais des obligations, car ces décisions engagent l'avenir de tous.

Cela nécessite des mesures d'accompagnement fortes pour que cela ne devienne pas effectivement « punitif ». Par exemple des investissements massifs dans le rail, avec une prise en charge publique partielle financée par les modes de transport plus polluants.

## Conclusion

**Enoncer des objectifs, aussi louables soient-ils, ne suffisent pas à atteindre la neutralité carbone en 2050. Il faut mettre en œuvre les investissements et les politiques publiques permettant de les atteindre et remettre sur pied le secteur électrique qui est l'un des piliers de la transition énergétique.**

**Rien ne justifie de dilapider l'agent public pour pallier les manques d'un marché de l'électricité incontrôlable et qui ne peut être réparé. Rien ne justifie de favoriser un investissement privé bien plus coûteux que l'investissement public, alors que ce dernier est toujours rentable sur le long terme et que l'argent existe.**

**Rien ne justifie l'acceptation de notre dépendance aux autres pays et en particulier à la Chine pour de nombreuses filières de la transition, comme le photovoltaïque. Et ce au nom d'une concurrence libre et non faussée totalement factice.**